CHARTE VERITATIS

Nul ne peut se soustraire à la vérité.
En me référant à cette présente Charte Veritatis ou en utilisant le Signe Veritatis ;
j'accepte librement, irrévocablement et en toute prudence, en tant que personne humaine -corps et esprit- les dispositions suivantes :

1- Moi et moi seul utiliserai directement le Signe Veritatis - ou mentionnerai la Charte Veritatis - sur tout support approprié.

2 - Quelqu'en soit l'usage - privé ou public - je m'engage à ne jamais modifier un support comportant le Signe Veritatis ou mentionnant la Charte Veritatis ; et à ne jamais modifier le contenu y demeurant, une fois diffusé.

3 - Toute information que je porterai sur un support destiné à afficher le Signe Veritatis ou mentionner la Charte Veritatis - quelqu'en soit la forme - ne doit avoir pour but d'offenser délibérément.

4 - Toute information que je porterai à un support destiné à afficher le Signe Veritatis ou mentionner la Charte Veritatis, y est portée en vérité et comporte exclusivement la vérité, sans volonté aucune de dissimuler quelque vérité que ce soit, sous peine de salir ma conscience morale et ma dignité d'être humain en toute connaissance de cause.

5 - La vérité que je vais diffuser est vraie en elle-même et non - réputée être vraie, ou vraie relativement à un point de vue extérieur ou état de fait. Cette conviction de vérité émane de mon propre jugement en toute conscience morale.

6 - Si l'information que je diffuse devait comporter une erreur, découverte de bonne foi après sa diffusion ; je m'engage à détruire le support et l'information erronée qu'il comporte ; le cas échéant à prendre toutes les dispositions nécessaires à la re-diffusion d'une information correcte.

7 - Si mon intention était de tronquer, masquer, manipuler ou supprimer la vérité ; que ma conscience morale me le reproche chaque jour, tous les jours de ma vie ; à moins de rétablir promptement la vérité.

8 - Que ma conscience et la conscience morale de tous les Hommes de bonne volonté vivants ou ayant vécu sur terre soient les juges de mon fort intérieur.

9 - Que toute personne humaine imitant le Signe, l'esprit ou le texte de la Charte Veritatis accepte tacitement les dispositions de cette présente Charte Veritatis.